



Rapport annuel 2022-2023



**Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets**

Québec



MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE

du conseil d'administration du centre de services scolaire

L'année 2022-2023 a été bien remplie pour les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB). Nous avons tenu sept séances ordinaires et trois séances extraordinaires, sans compter les divers comités et formations auxquels les membres ont pris part.

La dernière année a marqué la fin des mandats de quelques administrateurs. Certains de ces derniers faisaient partie du conseil depuis le début. Nous avons également accueilli de nouveaux membres ayant la volonté d'accompagner le CSSPB dans la poursuite de sa mission.

L'élément majeur qui se dégage de cette dernière année est sans contredit le nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) pour 2023-2027. Le conseil d'administration a été informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Plusieurs consultations ont été menées auprès de différents groupes pour réaliser un plan avec des enjeux qui collent au terrain, basé sur la réussite scolaire, sur un environnement sain et sur un personnel impliqué et dévoué à la persévérance et à la réussite des élèves.

D'ailleurs, la question de la pénurie de personnel est malheureusement toujours d'actualité. Ce contexte a toutefois permis au CSSPB de démontrer encore plus de créativité dans ses moyens de recrutement et de rétention de personnel.

En terminant, je tiens à souligner la très belle collaboration entre le conseil d'administration, la direction générale et les directions des services administratifs. Comme l'indique la vision du nouveau PEVR, c'est en conjuguant nos actions que nous pouvons inspirer des passions auprès des élèves jeunes et adultes du territoire.

Janot Pagé Kroft

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du centre de services scolaire

Au nom de l'équipe du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB), je suis heureux de vous présenter le rapport qui présente les principales réalisations de l'organisation en 2022-2023.

Alors que la grande majorité des mesures sanitaires liées à la pandémie étaient enfin derrière nous, c'est une autre vague qui nous a heurtés de plein fouet : la pénurie de personnel. Nous l'avons vue venir depuis quelques années, et nous avons pris des mesures en conséquence, mais force était d'admettre que nous devons sortir des sentiers battus et multiplier nos efforts pour relever ce défi.

En janvier 2023, nous avons sonné l'alarme sur le fait que nous étions l'un des centres de services scolaires les plus touchés au Québec par cette pénurie. Nous avons dévoilé un état de notre situation actuelle et future et annoncé une série de moyens pour y pallier, dont certains résultaient de choix déchirants. Nous avons aussi démontré que nous pouvions faire preuve d'audace et d'innovation de diverses façons : association avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour offrir le baccalauréat d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire à Saint-Félicien en alternance travail-études, rencontres avec des retraité(e)s de l'organisation pour les convaincre de revenir donner un coup de main à leur convenance, bonification des horaires des technicien(ne)s en éducation spécialisée pour soutenir davantage les enseignant(e)s ainsi que le processus de recrutement international.

Cette dernière mesure s'avère particulièrement prometteuse au niveau de l'enseignement spécialisé au secondaire et en psychologie. Notre centre de services scolaire est d'ailleurs un précurseur dans ce domaine, puisque des démarches avaient été entamées dans les dernières années. En 2022-2023, nous avons participé à des missions en France, en Colombie et en Tunisie où nous avons rencontré des candidat(e)s fort intéressants. Avec Portes ouvertes sur le Lac, nous avons offert une formation à tous les membres du personnel sur l'importance de bien accueillir les travailleurs de l'étranger, puisque certains sont arrivés à l'automne 2023.

L'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) a été un autre élément marquant de l'année 2022-2023. Plusieurs consultations ont eu lieu auprès de différents groupes et le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) s'est basé sur ces constats et suggestions pour produire un PEVR avec des objectifs précis. Le prochain rapport annuel donnera plus de précisions à ce sujet, puisqu'il traitera de la première année d'application, soit 2023-2024.

Malgré tous les défis et embûches, nous avons la chance de compter sur du personnel mobilisé, impliqué et investi dans le parcours scolaire de nos élèves. Autant les personnels enseignant, professionnel et de soutien que les gestionnaires ont à cœur d'offrir aux élèves tout ce dont ils ont besoin pour persévérer et réussir. Je me dois de remercier chaque employé du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, car la contribution de chacun(e) est essentielle dans notre mission.

En terminant, je tiens à vous assurer que le CSSPB met tout en œuvre pour offrir des conditions d'apprentissage optimales aux élèves jeunes et adultes du territoire. Nous avons des défis à surmonter, mais nous gardons toujours en tête un élément majeur : placer la réussite et la persévérance de nos élèves au centre de nos actions.

Patrice Boivin
Directeur général

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	5
1.1 Le centre de services scolaire en bref	5
1.2 Faits saillants	7
1.3 Services éducatifs et autres services	8
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	9
2.1 Conseil d'administration.....	9
2.2 Autres comités de gouvernance.....	11
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	12
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	12
3. Résultats	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3 Procédure d'examen des plaintes	21
4. Utilisation des ressources.....	22
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire.....	22
4.2 Ressources financières	22
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	24
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	25
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	25
5. Annexes du rapport annuel.....	26
Rapport du protecteur de l'élève	26
Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.....	27
Bulletins d'information « Ici, on trace des voies d'avenir ! ».....	35

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) est situé dans le nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il couvre les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine, de la MRC du Domaine-du-Roy et de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Il dessert 22 municipalités et deux territoires non organisés dont la population est de 56 756 habitants. Sa superficie totale est d'environ 57 176 km². En 2022-2023, il a accueilli 6 783 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi qu'environ 2 000 élèves du secteur des adultes. Le CSSPB compte 25 écoles primaires, quatre écoles secondaires, quatre centres de formation générale des adultes, un centre de formation professionnelle et un service aux entreprises.

Préscolaire et primaire			
École	Municipalité	Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
École Benoît-Duhamel	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	341
École Boisjoli	Saint-François-de-Sales	Préscolaire 1 ^{er} cycle	39
École Bon-Pasteur	Sainte-Jeanne-d'Arc	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	100
École Carrefour étudiant	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	137
École de la Rivière	Sainte-Hedwidge	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	60
École des Deux-Lacs	Lac-Bouchette	2 ^e et 3 ^e cycle	55
École Hébert	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	303
École Jean XXIII	Saint-Thomas-Didyme	Préscolaire 2 ^e cycle	30
École Jeanne-Mance	Saint-Prime	2 ^e et 3 ^e cycle	113
École Jolivent	Chambord	Préscolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	109
École L'Arbrisseau	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	3 ^e cycle	48
École La Source	Saint-Ludger-de-Milot	Préscolaire 1 ^{er} cycle	30
École Les Prés Verts	Saint-Augustin	2 ^e et 3 ^e cycle	44
École Maria-Goretti	La Doré	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	119
École Monseigneur Bluteau	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	316
École Notre-Dame	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	330
École Notre-Dame-de-Lourdes	Girardville	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	83
École Notre-Dame-des-Anges	Dolbeau-Mistassini	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	445
École Pie XII	Saint-Prime	Préscolaire 1 ^{er} cycle	102

Précolaire et primaire			
École Sacré-Coeur	Dolbeau-Mistassini	3 ^e cycle	176
École Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Eugène-d'Argentenay	Précolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	72
École Saint-Lucien	Saint-Edmond-les-Plaines	1 ^{er} et 2 ^e cycle	40
École Sainte-Lucie	Albanel	Précolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	171
École Sainte-Marie	Normandin	Précolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	289
École Sainte-Thérèse	Dolbeau-Mistassini	Précolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	420
Total préscolaire et primaire			3 972
Secondaire			
École	Municipalité	Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
Cité étudiante	Roberval	1 ^{er} et 2 ^e cycle	700
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes	Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} cycle	307
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	2 ^e cycle	457
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant	Dolbeau-Mistassini	2 ^e cycle	65
Polyvalente de Normandin	Normandin	1 ^{er} et 2 ^e cycle	457
Polyvalente des Quatre-Vents	Saint-Félicien	1 ^{er} et 2 ^e cycle	816
Total secondaire			2 811
Total préscolaire, primaire et secondaire			6 783

Centres pour la clientèle adulte		
Centre	Municipalité	Services offerts
CÉA Le Retour	Saint-Félicien	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA Le Parcours	Dolbeau-Mistassini	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA Le Tremplin	Normandin	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA L'Envol	Roberval	-Cours de jour et de soir -Francisation
Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets	Ateliers à Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini	-Abattage et façonnage des bois -Aménagement de la forêt -Coiffure -Comptabilité -Conduite de machinerie lourde en voirie forestière -Mécanique automobile -Mécanique d'engins de chantier -Opération d'équipements de production, volet transformation des bois -Secrétariat

1.2 Faits saillants

Service de l'enseignement et des services complémentaires :

- Mis en œuvre l'ensemble de la démarche dans le cadre de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSS 2023-2027;
- Coordonné et effectué plusieurs sondages et consultations auprès du personnel et des élèves lors de l'écriture du PEVR;
- Participé à la mise en place d'un nouveau programme d'insertion professionnelle;
- Offert de la formation et de l'accompagnement aux enseignants non légalement qualifiés.

Service des ressources humaines :

- Participé à des missions en France, en Colombie et en Tunisie afin d'effectuer du recrutement de personnel à l'international;
- Mis en place un programme d'accueil et d'intégration et instauré un programme de retour progressif au travail (PRÊT);
- Démarré un service personnalisé d'accompagnement au CSS – Nouvelle carrière;
- Diminué la durée de mise à pied du personnel de soutien avec un statut de nature cyclique;
- Offert le programme d'aide à la classe.

Service des ressources financières :

- Mis en place des éléments du nouveau Règlement sur les services de garde en milieu scolaire du gouvernement du Québec, des modalités de fréquentation possibles et des changements de la fréquentation établie ainsi que des modifications aux contributions financières exigibles et aux conditions de paiement;
- Appliqué la nouvelle Politique relative aux frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations avec le traitement fiscal des avantages imposables;
- Appliqué de façon rétroactive la nouvelle norme comptable relative au chapitre SP-3280 Obligation de mise hors service des immobilisations;
- Demandé au ministère de l'Éducation du Québec, pour la première fois, l'autorisation de s'approprier les surplus cumulés au-delà du taux de 15 % permis par ce dernier en raison des dépenses inhérentes au recrutement international et à la rétention des ressources.

Service des ressources matérielles et du transport scolaire :

- Réalisé plusieurs projets de maintien, de transformation, de rénovation et d'accessibilité de nos bâtiments et de nos cours d'école;
- Débuté des travaux de réfection des installations de la piscine de la Cité étudiante de Roberval;
- Réorganisé et actualisé nos services alimentaires dans des cafétérias et des services de garde;
- Renouvelé certains protocoles d'entente avec les municipalités;
- Signé des renouvellements de contrats de transport scolaire.

Service du secrétariat général, des communications et des archives :

- Effectué l'inventaire des anciennes écoles et de l'histoire du CSSPB;
- Élaboré la Politique sur le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail et le Code de civilité pour les employés;
- Produit plusieurs documents numériques pour faciliter le travail des établissements;
- Modifié la politique des services de garde;
- Offert plusieurs formations au personnel sur différentes nouvelles lois.

Service des ressources informationnelles et de la reprographie :

- Poursuivi la démarche du programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI);
- Continué la transformation numérique via les mises à jour de nos logiciels internes, le développement de nouvelles applications ainsi que par l'amélioration des processus;
- Accru notre posture en matière de sécurité informationnelle;
- Maintenu nos actifs informationnels à jour en conformité aux normes et obligations.

Service d'éducation aux adultes (formation générale des adultes, formation professionnelle et service aux entreprises) :

- Réalisé des investissements de plus de 1,2 million \$ au CFP du secteur Dolbeau-Mistassini permettant l'aménagement d'un nouveau plateau d'enseignement en santé, le réaménagement et l'optimisation des ateliers mécaniques, de formation et des aires communes;
- Déployé une formule d'enseignement hybride intégrant la formation à distance en mode synchrone à la formation en présentiel en secrétariat et en comptabilité et développé deux nouvelles attestations d'études professionnelles (AEP) en transformation des bois et en soins de barbe;
- Tenu une activité d'intégration, ajouté des classes en francisation de jour et de soir sur tout le territoire et mis en place des plateaux de travail pour les groupes d'intégration sociale;
- Réalisé 171 mandats assurant le développement et le rehaussement de 2 090 individus et travailleurs, soit plus de 6 583 heures de formation offertes par le Service aux entreprises;
- Bonifié l'offre en formation continue pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie auprès des personnes de tous âges.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSPB offre des services d'enseignement général à la formation des jeunes et des adultes et à la formation professionnelle. Il propose également des services de formation sur mesure aux entreprises. À l'enseignement primaire, les écoles offrent une solide formation de base aux élèves. À l'enseignement secondaire, les programmes particuliers suivants sont offerts aux élèves :

- Programme d'éducation intermédiaire;
- Multisports;
- Multiarts (avec une spécialité en arts de la scène);
- Arts-études (musique et danse);

- Nature et environnement;
- Hockey d'excellence.

Les services offerts à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle sont décrits à la section 1.1.

Le CSSPB bénéficie de l'expertise d'une équipe de professionnels pour soutenir les équipes-écoles, de même que les élèves, selon les quatre programmes des services complémentaires suivants :

- Les services de soutien;
- Les services d'aide;
- Les services de vie scolaire;
- Les services de promotion et de prévention.

Autant à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves ayant une limitation ou un handicap, ou présentant une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

À la formation générale des jeunes, des services particuliers sont offerts afin de répondre aux différents besoins des élèves. De plus, une entente de complémentarité a eu lieu entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation afin d'offrir des services éducatifs au centre de réadaptation.

Le CSSPB s'engage à offrir des services de qualité aux citoyens de tout son territoire. La qualité de ses services se reflète dans la reddition de comptes de ses objectifs et le degré d'atteinte des cibles de son Plan d'engagement vers la réussite (section 3.1).

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Membres parents :

- Mireille Tremblay, district 1;
- Janot Pagé Kroft, présidente, district 2;
- Marie-Claude Néron, district 3;
- Annie Girard, district 4;
- Chantale Nadeau, district 5.

Membres du personnel :

- Jean-Michel Cossette, personnel enseignant;
- Flavie Tremblay, personnel professionnel;
- Mélanie Jobin, personnel de soutien;
- Joël Tremblay, direction d'établissement;
- Audrey Piquette, personnel d'encadrement;
- Chantale Simard, personnel d'encadrement (sans droit de vote).

Membres de la communauté :

- Daniel Gauthier, expertise en matière de gouvernance et d'éthique ainsi qu'en gestion des ressources humaines;
- André Desmarquis, expert en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Marie-Ève Sasseville, milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Maryse Perron Chartier, milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Zoé Paradis, groupe d'âge des 18-35 ans.

Calendrier des séances tenues

- 30 août 2022;
- 27 septembre 2022 (séance extraordinaire);
- 18 octobre 2022;
- 25 octobre 2022 (séance extraordinaire);
- 15 novembre 2022 (séance extraordinaire);
- 13 décembre 2022;
- 14 février 2023;
- 21 mars 2023;
- 18 avril 2023;
- 20 juin 2023;
- 27 juin 2023 (séance extraordinaire).

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ainsi que du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;
- Adoption du Plan d'investissement de l'allocation de base, de l'allocation supplémentaire a priori, des allocations de maintien des actifs immobiliers et du solde d'allocations de base 2022-2023;
- Modification de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire;
- Vente de trois terrains ou portions de terrain situés à Saint-Thomas-Didyme, Saint-Augustin, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Dolbeau-Mistassini;
- Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels;
- Frais de transport scolaire assumés par le Centre de services scolaire pour le programme particulier Arts-études (danse) de la Polyvalente de Normandin;
- Modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire;
- Adoption de la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs;
- Adoption des calendriers scolaires pour l'année 2023-2024;
- Renouvellement des contrats de transport scolaire 2022-2028;
- Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2023-2024;
- Approbation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;
- Modification de la Politique de santé et de sécurité du travail;
- Modification de la Politique sur l'application des mesures disciplinaires : mesures alternatives, suspension et expulsion;
- Modification de la Politique relative au transport scolaire;
- Évaluation annuelle de la direction générale;
- Demande d'autorisation d'adopter un budget déficitaire.

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Annie Tremblay, Janot Pagé Kroft, Audrey Piquette, Daniel Gauthier, Maryse Perron Chartier.
Comité de vérification	Chantale Rivard, Mireille Tremblay, André Desmarquis, Jean-Michel Cossette, Annie Girard.
Comité des ressources humaines	Nadia Tremblay, Mireille Tremblay, Daniel Gauthier, Flavie Tremblay.

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Patrice Boivin, Annie Tremblay, Nadia Tremblay, Nick St-Pierre, Sonia St-Gelais, Éric Servais, Émilie Routhier, Jacinthe Rodrigue, Yves Roberge, Chantale Rivard, Patrice Plourde, Audrey Piquette, Dany Pearson, Sonia Gauthier, Marie-Claude Parent, Stéphane Nadeau, Joanie Morissette, Steve Martel, Jessie Lavoie, Stéphanie Lachance, Daisy Girard, Carl Gauthier, Sébastien Gaudreault, Marie-Josée Dion, Yves Dessureault, François Delisle, Audrey Boulianne, Hélène Bouchard, Stéphane Bilodeau, Vicky Trudel, Nadya Tremblay, Joël Tremblay, Francis Côté, Jean-Pierre Boutin, Chantale Simard, Jean-Denis Simard, Véronique Roberge, Jean-François Ouellet, Martin Nadeau, Ugo Maltais, Annie Lemelin, Jacinthe Huot, Alan Gauthier, Lyse Dufour, Chantale Bouchard, Nancy Bilodeau, Frédéric Beaupré, Mireille Lapointe, Sara Imbeau, Michaël Harvey, Marie-Claude Godbout, Jérémie Gagnon, Manon Dumais, Sandra Dupéré, Sabrina Castonguay, Carl Bouchard.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Mylène Boivin, Pauline Fortin, Lyne Coulombe, Mireille Tremblay, Manon Dumais, Marie-Josée Girard, Laury Goderre, Caroline Potvin, Émilie Savard, Nancy Bilodeau, Sylvie Gilbert, Denis Houle, Cathy Girard, Sonia Gauthier, Véronique Gagnon, Chantale Simard, Julie Daigle, Manon Gobeil, Julie Genest, Mireille Boisclair, Any Robitaille.
Comité consultatif de transport	Carl Gauthier, Jacinthe Rodrigue, Mélanie Jobin, Patrice Boivin, Chantale Nadeau, Patrice Plourde, Nathalie Potvin.
Comité de parents	Karine Boivin, Éliane Boivin, Jennifer Boily, Patrick Guay, Marie-Pier Martel-Langlais, Carole Naud, Véronique Lévesque-Dufour, Jimmy Meunier, Annie-Pier Fortin, Karen Brassard, Michelle Roy, Marie-Claude Néron, Marie-Pier Gagné, Véronique Lavoie, Marie-Pier Létourneau, Carole Boentges, Paméla Genest, Pascal Paré, Mireille Tremblay, Nathalie Potvin, Éric Simard, Chantale Nadeau.

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il est annexé au présent rapport.

En vertu de l'article 26 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement. Pour consulter les règles de régie interne de ce comité, [cliquez ici](#).

Aucun cas n'a été traité et aucun manquement n'a été constaté au cours de l'année.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles. Pour l'année 2022-2023, elle n'a reçu aucune divulgation.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	-
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 2	-
3. Divulgations fondées	-
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	-
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	-
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	-

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite, le PEVR 2018-2022, a été l'objet de nombreuses actions au fil des dernières années par l'ensemble des acteurs et intervenants. Le personnel enseignant, le personnel professionnel, le personnel administratif, le personnel de soutien, les directions d'école et de centre ainsi que les cadres de service ont tous œuvré à sa réalisation.

Les pages qui suivent rendent compte de l'atteinte des cibles qui avaient été fixées pour chaque objectif et orientation.

Des pistes de réflexion ont été dégagées afin que le nouveau PEVR 2023-2027 puisse en tenir compte dans l'identification des enjeux, des orientations et des objectifs.

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

1. LA DIPLOMATION – Diminuer les écarts de réussite entre les garçons et les filles et entre différents groupes cibles											
OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART Cohorte 2009 ²		RÉSULTATS							CIBLE
				Cohorte 2010	Cohorte 2011	Cohorte 2012	Cohorte 2013	Cohorte 2014	Cohorte 2015	Cohorte 2016	
				Année scolaire après 6 ou 7 années d'études au secondaire							
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
1.1. Augmenter de 3 pts de % le taux de diplomation et de qualification des garçons. ■ Source des données ¹	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans		70,9 %	69,8 %	76,1 %	73,3 %	70,5 %	70,6 %	79,2 %	74,4 %	73,9 % Cible : atteinte
1.2. Augmenter de 8 pts de % le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA ² . ■ Source des données ²	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	T	45,3 %	47,2 %	31,5 %	42,3 %	39,2 %	49,3 %	57,0 %	n.d.	53,3 % Cible : atteinte
		F	n.d.	54,3 %	16,7 %	40,5 %	45,1 %	47,5 %	54,2 %	n.d.	
		G	n.d.	43,2 %	38,8 %	43,9 %	35,1 %	50,7 %	59,6 %	n.d.	
1.3. Augmenter de 3 pts de % le taux de diplomation et de qualification des élèves issus de milieux défavorisés ³ . ■ Source des données ⁴	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	T	75,1 %	72,0 %	74,7 %	80,0 %	69,0 %	71,3 %	n.d.	n.d.	78,1 % ³ Cible : non atteinte
		F	n.d.	76,7 %	76,5 %	85,9 %	76,3 %	80,0 %	n.d.	n.d.	
		G	n.d.	68,0 %	73,2 %	72,5 %	61,6 %	61,9 %	n.d.	n.d.	
	Explications des cibles non atteintes	<p>Le taux de diplomation et de qualification semblait se diriger vers l'atteinte de la cible. Toutefois, le manque de données officielles ne nous permet pas d'indiquer si la cible est atteinte ou non.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux de diplomation et de qualification des garçons comme celui des filles a subi une baisse importante à la 1^{re} année de la pandémie (données 2019-2020); Au fil des ans, les garçons issus des milieux défavorisés ont un taux de diplomation et de qualification toujours plus bas que celui des filles; Il est reconnu que les élèves issus des milieux défavorisés sont plus vulnérables et ont été davantage affectés par la pandémie (L'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants, 2020). 									
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des rencontres de concertation pour les répondants de l'intervention en milieu défavorisé dans les centres de services scolaires pour partager les pratiques efficaces; Poursuivre la mise en place de mesures d'appui en cours d'année scolaire auprès des élèves vulnérables; Déployer des actions qui découlent du Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé du ministère de l'Éducation. 										
1.4. Porter à 80 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP). Orientation ministérielle ■ Source des données ¹	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans		78,3 %	77,0 %	79,2 %	79,6 %	76,3 %	76,1 %	80,9 %	76,0 %	80,0 % ³ Cible : non atteinte
	Explications des cibles non atteintes	L'écart avec la cible attendue peut s'expliquer en partie par le nombre important d'élèves sortants sans diplôme ou qualification de la FGJ, en particulier chez les garçons. Ces sorties sans diplôme ou qualification démontrent le rôle important que représentent la FGA et la FP dans le taux de diplomation et de qualification des élèves.									
	Mesures projetées si cibles non atteintes	<p>FGJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Relancer les élèves non diplômés l'année suivant leur sortie du secondaire (par les conseillers d'orientation); Identifier les matières qui sont davantage concernées par la non-diplomation ou la non-qualification des élèves; Mise en place d'un mécanisme de suivi des réussites et des abandons. <p>FGA et FP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Support pédagogique accru aux élèves. <p>FGJ-FGA-FP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Solliciter l'expertise de l'agent de liaison pour relancer les élèves au regard de leur intention de cheminement scolaire en faisant le lien entre les ordres d'enseignement ainsi qu'avec les conseillers d'orientation et les différents partenaires communautaires. 									

LÉGENDE :

¹ Québec, MEQ, « Rapport : Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire », éditions 2017 à 2022, cohorte 2009 à 2016. Si orange, données non officielles provenant de Lumix.

² Basé sur les élèves ayant un plan d'intervention avec ou sans code à leur entrée en 1^{re} secondaire

³ Rapport MEQ – Indicateurs imposés aux centres de services scolaires

⁴ Basé sur les indices de défavorisation 2021-2022 : MEQ

2. LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (juin 2017)	RÉSULTATS						CIBLE	
			Juin 2018	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021	Juin 2022	Juin 2023		
2.1 Porter à 85 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 2 ^e cycle du primaire. <i>Sources de données¹</i> Orientation ministérielle	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture (4 ^e année du primaire)	T	82,0 %	79,7 %	87,0 %	NA	NA	78,1 %	79,7 %	85,0 % Cible : non atteinte
		F	89,0 %	89,0 %	91,0 %	NA	NA	86,0 %	85,2 %	
		G	75,6 %	70,4 %	83,1 %	NA	NA	70,3 %	75,2 %	
	Explications des cibles non atteintes	La moyenne à l'épreuve obligatoire du ministère en juin gravite autour de 70 % et la proportion d'élèves avec un résultat supérieur à cette valeur se situe généralement en-deçà de 60 %, en particulier chez les garçons. Toutefois, le taux de réussite moyen reste enviable, celui-ci se situant tout près de 80 %.								
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'implantation des ateliers d'écriture dans les milieux; Les résultats de la méta-analyse de Gersten et Baker (2001), qui s'appuient sur 13 recherches, indiquent que l'enseignement explicite du processus d'écriture et de différents types de texte améliore considérablement le rendement en écriture des élèves en difficulté d'apprentissage; Pour être efficace, l'enseignement explicite doit fournir aux élèves une rétroaction fréquente sur la qualité des textes produits. Celle-ci peut être donnée par l'enseignant ou par d'autres élèves. Par conséquent, il est possible de faire appel au travail en dyades, à l'enseignement réciproque ou aux travaux en petits groupes. 									
2.2 Diminuer de 4 pts de % l'écart entre la réussite des garçons et des filles à l'épreuve CSS de lecture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire. <i>Sources de données¹</i>	Taux de réussite à l'épreuve de lecture CSS de 2 ^e secondaire	Écart	16,0 pts de %	10,9 pts de %	8,1 pts de %	NA	NA	21,6 pts de %	18 pts de %	12 pts de % Cible : non atteinte
		T	75,7 %	74,0 %	81,1 %	NA	NA	67,5 %	74,0 %	
		F	82,8 %	79,9 %	85,2 %	NA	NA	78,2 %	83,1 %	
		G	66,8 %	69,0 %	77,1 %	NA	NA	56,6 %	65,1 %	
Explications des cibles non atteintes	L'écart de réussite entre les filles et les garçons reste important. Les statistiques de réussite en lecture au secondaire laissent tout de même croire que la performance des élèves s'améliore par les interventions et les pratiques des enseignants. Les difficultés en lecture des garçons demeurent une priorité.									
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les effets de l'enseignement explicite des stratégies sur la réussite en lecture. Accompagner les enseignants dans l'implantation du dépistage et le suivi de la progression des élèves en s'appuyant sur le Référentiel d'intervention en lecture. Accompagner le changement des pratiques évaluatives vers la collecte de preuves d'apprentissage. 									
2.3 Diminuer de 2 pts de % l'écart entre la réussite des garçons et des filles à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire. <i>Sources de données¹</i>	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2 ^e secondaire	Écart	7,0 pts de %	7,6 pts de %	16,4 pts de %	NA	NA	8,9 pts de %	16,1 pts de %	5 pts de % Cible : non atteinte
		T	89,3 %	88,0 %	82,7 %	NA	NA	81,3 %	77,8 %	
		F	92,5 %	92,0 %	91,1 %	NA	NA	85,6 %	85,8 %	
		G	85,5 %	84,4 %	74,7 %	NA	NA	76,7 %	69,7 %	
Explications des cibles non atteintes	Le taux de réussite a diminué au fil des ans chez les filles comme chez les garçons. L'écart de réussite entre les filles et les garçons reste important. Les difficultés en lecture des garçons demeurent une priorité.									
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'implantation des ateliers d'écriture au primaire et au secondaire; Mettre en place des communautés de pratique portant sur le transfert des connaissances à l'écrit; Accompagner les enseignants dans l'implantation du dépistage et le suivi de la progression des élèves dans leur compétence à écrire en s'appuyant sur le Référentiel d'intervention en écriture; Accompagner le changement des pratiques évaluatives vers la collecte de preuves d'apprentissage. 									
2.4 Porter à 75 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique de mathématique CST de 4 ^e secondaire. <i>Sources de données¹</i>	Taux de réussite à l'épreuve unique de mathématique de 4 ^e secondaire	T	70,0 %	72,0 %	78,1 %	NA	NA	60,5 %	75,8 %	75,0 % Cible : atteinte
2.5 Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie et en numératie de la population adulte située sur le territoire du CSS.	Nombre d'activités d'apprentissage pour la population adulte	Nb	Cible non définie	2	5	9	10	10	10	Nombre d'activités d'apprentissage Cible : atteinte

¹Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, données statistiques fournies par le système d'analyse Lumix ayant comme source de données JADE et GPI.

3. L'EXPERTISE DU PERSONNEL – Soutenir et accompagner le personnel dans son développement professionnel

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (2017-2018)	RÉSULTATS					CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
3.1. Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques, éducatives et de gestion.	Indicateurs Loi 90	Aucune	518	637	>800	>800	>800	Rejoindre 100 % du personnel par au moins une activité d'apprentissage chaque année Cible : atteinte
	Nombre de cadres poursuivant le DESS	22	39	17	14	14	18	
	Nombre d'établissements détenant un plan de formation élaboré avec la participation du personnel	10	7	19	19	36	36	
3.2. Assurer le transfert des savoirs et la complémentarité des compétences	Dépôt d'une politique d'intégration à de nouvelles fonctions	Absence de politique	En développement	Dépôt d'une politique d'intégration à de nouvelles fonctions, opérationnelle en 2019 Cible : non atteinte				
	Explications des cibles non atteintes	La pandémie a retardé les travaux. Ils sont toutefois en cours de réalisation.						
	Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, depuis 2018-2019, d'un plan d'action sur les stratégies de la main-d'œuvre; Développement d'un nouveau programme d'accueil et d'intégration ainsi que des outils d'accueil; Mise en place d'un plan d'action pour la rétention et l'attraction de la main-d'œuvre; Création de partenariats pour faciliter la qualification du personnel. 						
	Dépôt d'une politique de transfert des savoirs lors de départs	Absence de politique	En développement	Dépôt d'une politique de transfert des savoirs lors de départs, opérationnelle en 2019 Cible : non atteinte				
	Explications des cibles non atteintes	La pandémie a retardé les travaux. Ils sont toutefois en cours de réalisation.						
	Mesures projetées si cibles non atteintes	<p>L'élaboration d'une politique de transfert des savoirs lors de départs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un comité de la stratégie de la main-d'œuvre composé de 12 gestionnaires, provenant de tous les types d'établissements et services de notre organisation, permettant ainsi de considérer la réalité de l'ensemble des milieux concernés; Son rôle est de travailler à la mise à jour et à la réalisation d'un plan d'action notamment sur des stratégies d'attraction et de rétention du personnel, de mobiliser le personnel pour cibler les objectifs à réaliser et les moyens à mettre en place. 						

4. LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

Déployer une approche ouverte et cordiale favorisant un engagement actif et soutenu des parents, de la famille et de la communauté dans la réussite éducative

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART	RÉSULTATS					CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
4.1. Accroître l'engagement des parents et des familles dans le parcours scolaire des élèves.	Nombre de parents utilisant le Portail Parents	Aucune	29,0 %	62,59 %	92,91 %	>90 %	93 %	70,0 % Cible : atteinte
	Taux de participation des parents à la 1 ^{re} remise des bulletins au préscolaire et au primaire	Aucune	96,5 %	93,5 %	83,0 %	90 %	90 %	90,0 % Cible : atteinte
	Taux de participation des parents à la 1 ^{re} remise des bulletins au secondaire	Aucune	68,0 %	65,0 %	60,0 %	n.d.	70 %	70,0 % de présence Cible : atteinte
	Nombre de présences aux assemblées générales	Aucune	266	310	262	n.d.	315	400 Cible : non atteinte
	Nombre de parents présents à la 1 ^{re} rencontre d'information des enseignants en début d'année	Aucune	91,8 %	92,8 %	86,0 %	n.d.	90 %	95 % de présence Cible : non atteinte
	Nombre de comités impliquant les parents (HDAA, OPP, conseil d'établissement)	Aucune	33	38	35	>36	38	36 Cible : atteinte
	Nombre de projets initiés et impliquant des parents avec l'école	Aucune	24	32	14	n.d.	35	Présence de projets impliquant des parents Cible : atteinte
	Nombre d'élèves qui arrivent avec le portfolio « Mon envol » complété à la maternelle	Aucune	23	124	58	n.d.	n.d.	200 Cible : non atteinte
4.2. Accroître l'engagement de la communauté tout en participant activement au déploiement du concept de Région éducative.	Nombre d'ententes municipales	Aucune donnée	Aucune donnée	24	34	35	35	Présence d'ententes avec les municipalités Cible : atteinte
	Nombre de partenariats, de tables de concertation et d'ententes avec organismes sociocommunautaires	33	33	32	>30	>30	>32	Présence de partenariats Cible : atteinte
	Nombre d'entreprises et d'organismes partenaires	88	177	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Présence de partenariats Cible : atteinte

5. LES RETARDS DE CHEMINEMENT SCOLAIRE AVANT L'ENTRÉE AU SECONDAIRE

OBJECTIF	INDICATEUR		SITUATION DE DÉPART 2016-2017	RÉSULTATS						CIBLE
				2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
5.1. Ramener à 10 % la proportion des garçons entrant à 13 ans ou plus au secondaire , dans le réseau public. <i>Orientation ministérielle</i> <i>Source des données ¹</i>	Part des garçons de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire	Garçons	9,7 %	7,5 %	8,0 %	9,7 %	11,7 %	6,2 %	n.d.	< 10,0 % Cible : atteinte
		Filles	7,2 %	6,8 %	6,8 %	8,6 %	6,5 %	6,5 %	n.d.	
		Total	8,6 %	7,2 %	7,4 %	9,1 %	9,1 %	6,3 %	n.d.	

¹ Rapport MEQ – Indicateurs imposés aux centres de services scolaires.

6. LES HABITUDES DE VIE SAINES ET ACTIVES

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (2017-2018)	RÉSULTATS					CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
6.1. Porter à 100 % le pourcentage des écoles du primaire qui font bouger les élèves 60 minutes par jour. <i>Orientation ministérielle</i>	Nombre de services de garde qui font bouger les élèves	13 (85,6 %)	14 (93,3 %)	15 (100 %)	15 (100 %)	15 (100 %)	17 (100 %)	100 % Cible : atteinte
	Nombre d'écoles du primaire qui font bouger les élèves 60 minutes par jour	21 (35,3 %)	23 (94,1 %)	25 (100 %)	25 (100 %)	25 (100 %)	25 (100 %)	100 % Cible : atteinte
	Évaluer la participation des élèves du secondaire à des activités culturelles et sportives	780	1 326	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	1 736	1 939	COMPASS¹ (nombre de participations) * Cible : atteinte
	Taux de participation aux activités parascolaires (primaire et secondaire)	50,2 %	44,1 %	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	n.d.	n.d.	Prim. : 50,0 % Sec. : 70,0 % Cible : atteinte
6.2. Favoriser la mise en place d'activités faisant la promotion des saines habitudes de vie au secondaire. <i>Orientation ministérielle</i>	Augmenter de 33 pts de % la proportion d'élèves qui associent à un grand risque l'usage régulier de la cigarette électronique	17,0 %	19,0 %	42,0 %	24,0 %	25,0 %	35,0 %	COMPASS¹ 50,0 % Cible : non atteinte
	Explications des cibles non atteintes	<i>La facilité d'accessibilité du produit, son faible coût et le marketing ciblant principalement les jeunes sont en grande partie responsables de cet essor.</i>						
	Mesures projetées si cibles non atteintes	<i>Poursuivre la sensibilisation des élèves aux risques associés à l'usage de la cigarette électronique.</i>						

* Un élève peut participer à plus d'une activité.

¹ Étude COMPASS – COMPASS Québec.

7. LES INFRASTRUCTURES								
Assurer la rénovation et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations et des équipements scolaires, sportifs et récréatifs								
OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (2017-2018)	RÉSULTATS					CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
7.1. Faire en sorte que 90 % des établissements d'enseignement soient dans un état satisfaisant. <i>Orientation ministérielle</i>	Nombre d'établissements	85,7 %	87,5 % Janvier 2019	80,6 %	80,6 %	83,3 %	73,7 %	90,0 % Cible : non atteinte
	Explications des cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> L'implantation de la nouvelle solution de gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (GIEES) vient invalider la comparaison avec les années précédentes où les indices de vétusté provenaient de SIMACS. Le déploiement de ce nouvel outil a obligé les organismes scolaires à effectuer de nouvelles inspections et à réviser celles réalisées antérieurement selon la nouvelle méthode uniformisée. Le coût des travaux et des matériaux a augmenté de façon importante au cours des dernières années. Avec les investissements disponibles, moins d'interventions que prévu ont pu être réalisées. 						
	Mesures projetées si cibles non atteintes	Prioriser des investissements aux composantes problématiques identifiées dans GIEES suite aux inspections pour maintenir et améliorer l'état de nos bâtiments.						
7.2. Améliorer et maintenir en bon état les installations, les équipements sportifs et récréatifs de nos établissements. <i>Orientation ministérielle</i>	Nombre d'interventions pour l'amélioration des infrastructures et équipements sportifs et récréatifs	Aucune	4 interventions	7 interventions supplémentaires (Total = 11)	6 interventions supplémentaires (Total = 17)	6 interventions supplémentaires (Total = 23)	8 interventions supplémentaires (Total = 31)	15 interventions supplémentaires Cible : atteinte
	Projets avec les partenaires municipaux ou autres organismes				4 projets soumis et acceptés pour embellissement des cours d'école (partenariat)	1 projet soumis et accepté pour embellissement des cours d'école	2 projets soumis et acceptés pour embellissement des cours d'école	5 projets avec les partenaires Cible : atteinte

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

	Préscolaire et primaire	Secondaire	Total
Nombre d'élèves	3 972*	2 811	6 783
Nombre d'établissements	25	4 écoles pour 6 bâtiments	31
Nombre d'événements déclarés	Intimidation + violence 78 + 326 = 404	Intimidation + violence 65 + 74 = 139	543
Nombre d'événements référés à la responsable des plaintes	10 plaintes ont été traitées		
Nature des événements déclarés	Préscolaire et primaire	Secondaire	Total
Intimidation physique	24 (6 %)	9 (6,5 %)	33
Intimidation verbale	53 (13,1 %)	53 (38 %)	106
Intimidation écrite	-	-	-
Cyberagression	1 (0,2 %)	3 (2,2 %)	4
Violence physique	281 (69,6 %)	65 (46,8 %)	346
Violence verbale	45 (11,1 %)	9 (6,5 %)	54
Violence écrite	-	-	-
Total des gestes	404	139	543

*Ce rapport n'inclut pas les élèves de maternelle 4 ans.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le CSSPB et ses établissements offrent plusieurs activités de manière préventive et effectuent des interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence. En voici quelques exemples :

- Surveillance active dans les cours d'école;
- Offre de différents programmes d'habiletés sociales sur divers sujets en fonction des niveaux scolaires;
- Animation d'ateliers associés au rejet social, à l'inclusion et au respect des différences;
- Programme des pairs aidants permettant à des jeunes de dénoncer des situations d'intimidation ou de violence vécues par leurs pairs;
- Processus de médiation et d'accompagnement lors de situations d'intimidation ou de violence et réflexions pour travailler l'empathie;
- Tenue de journées thématiques sur l'homophobie, la transphobie, les différences, etc.;
- Présentation de pièces de théâtre pour sensibiliser les jeunes sur différents sujets (intimidation, violence amoureuse, etc.);

- Rencontres avec des représentants d'organismes du milieu comme Équijustice, CALACS, Auberge de l'amitié, Toxic Actions, etc.;
- Visite de policiers dans les classes de 6^e année du primaire pour parler de cyberintimidation.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du cheminement des plaintes du CSSPB. Pour la période couverte entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, elle a traité 38 plaintes sans incidence. Concernant le volet Intimidation et violence sur lequel elle peut être interpellée, dix plaintes ont été traitées.

De par son mandat, son travail fut orienté sur l'accueil, l'écoute concernant les attentes des parents, l'accompagnement de ces derniers dans le processus de plainte, la transmission d'informations sur les procédures à suivre ainsi que la transmission de documentation afférente aux procédures et politiques du CSSPB.

De plus, dans plusieurs dossiers traités, des recommandations ont été émises à la direction générale pour prise de décisions.

Finalement, deux dossiers ont été référés à la protectrice de l'élève. Son rapport est disponible en annexe.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Assurer une répartition équitable des ressources humaines et matérielles pour permettre à chaque unité administrative de réaliser sa mission et les mandats qui lui sont confiés;
- Assurer une répartition équitable des ressources financières pour permettre l'acquisition des biens et services nécessaires à la réalisation des missions de chaque unité administrative;
- Optimiser l'utilisation des ressources dont dispose le CSSPB pour la réalisation de sa mission éducative;
- Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l'élève;
- Favoriser la centralisation des activités pour une gestion plus efficace et un partage équitable ou encore, lorsqu'il y a peu d'optimisation possible, décentraliser au niveau des établissements;
- Rechercher l'efficacité en simplifiant les processus administratifs lorsque possible;
- Assurer la transparence du processus de répartition des ressources disponibles;
- Faire en sorte que le CSSPB puisse assumer ses responsabilités d'employeur de l'ensemble des ressources humaines déployées dans les établissements et les services et qu'il dispose des budgets nécessaires au respect des différents contrats de travail et conventions collectives;
- S'assurer que le CSSPB et ses établissements disposent des budgets nécessaires afin d'assumer leurs responsabilités de propriétaire de l'ensemble des immeubles.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

L'équité, l'équilibre budgétaire, la cohérence, l'optimisation, la responsabilisation, la mobilisation, la transparence, la saine gestion, l'autofinancement des services d'appoint ainsi que le partage des coûts communs sont les principaux principes qui guident la répartition annuelle des revenus.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le niveau des clientèles, les indices de défavorisation, les besoins exprimés par les établissements et les montants alloués par le ministère de l'Éducation du Québec sont les principaux critères servant à déterminer les montants alloués.

La version intégrale de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources est disponible dans la section « Règlements et politiques » au www.csspb.gouv.qc.ca.

4.2 Ressources financières

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU30 JUIN 2023		ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023	
<u>ACTIFS FINANCIERS</u>		<u>REVENUS</u>	
Encaisse	10 826 446 \$	Subvention de fonctionnement du MEQ	119 416 937 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	10 564 153 \$	Subvention d'investissement	20 539 590 \$
Subvention d'investissement à recevoir	140 198 732 \$	Autres subventions et contributions	1 716 583 \$
Subvention à recevoir – Financement	- \$	Taxe scolaire	4 069 520 \$
Taxe scolaire à recevoir	204 039 \$	Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 186 846 \$
Débiteurs	2 548 028 \$	Ventes de biens et services	5 053 645 \$
Stocks destinés à la revente	- \$	Revenus divers	116 318 \$
Autres actifs	- \$	Amortissement de la subvention d'investissement reportée	15 510 357 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	164 341 398 \$	TOTAL DES REVENUS	167 609 796 \$
<u>PASSIFS</u>		<u>CHARGES</u>	
Emprunts temporaires	11 585 883 \$	Activités d'enseignement et de formation	59 033 366 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 316 128 \$	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	39 960 255 \$
Subvention d'investissement reportée	88 542 128 \$	Services d'appoint	14 270 450 \$
Revenus perçus d'avance	234 850 \$	Activités administratives	6 447 217 \$
Provision pour avantages sociaux	4 807 896 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	20 773 550 \$
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 601 243 \$	Activités connexes	4 715 602 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	99 007 552 \$	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	170 810 \$
Passif au titre des sites contaminés	- \$	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(68 709) \$
Autres passifs	31 004 791 \$		
TOTAL DES PASSIFS	253 100 471 \$	TOTAL DES CHARGES	145 302 541 \$
<u>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</u>	(88 759 073) \$	<u>EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</u>	5 429 993 \$
<u>ACTIFS NON FINANCIERS</u>		Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	(24 137 683) \$
Immobilisations corporelles	91 920 602 \$	Solde redressé	(18 707 690) \$
Stocks de fournitures	115 419 \$		
Charges payées d'avance	322 617 \$	Excédent de l'exercice	22 307 255 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	92 358 638 \$		
EXCÉDENT ACCUMULÉ	3 599 565 \$	EXCÉDENT ACCUMULÉ	3 599 565 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	112 549,83	0,00	112 549,83	70
2. Personnel professionnel	145 978,40	679,42	146 657,82	104
3. Personnel enseignant	977 906,06	10 096,55	988 002,61	1 110
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	665 920,77	3 515,30	669 436,07	725
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	70 098,73	303,38	70 402,11	81
Total en heures	1 972 453,79	14 594,65	1 987 048,44	2 090

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 939 975,92
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 987 048,44
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	47 072,52
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

Nous constatons un dépassement de 47 072,52 heures comparativement à la cible établie par le ministre. Le tout est occasionné notamment par l'ajout de ressources chez les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien et les gestionnaires. Plusieurs de ces ajouts découlent plus spécifiquement des mesures pour lesquelles nous recevons du financement réparti dans nos établissements scolaires. Nous notons aussi une augmentation du temps supplémentaire et du dépannage reliée, entre autres, à la pénurie de main-d'œuvre.

Chaque année, l'organisation scolaire et les plans d'effectifs sont déposés, analysés et discutés au comité de répartition des ressources (CRR) et au comité consultatif de gestion (CCG) avant d'être adoptés par la direction générale (pour le personnel syndiqué) et par le conseil d'administration (pour les gestionnaires).

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	6	219 747,50 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	21	3 900 740,53 \$
Total	27	4 120 488,03 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier

2021-2022 (Année précédente)	1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
3 694 896,00 \$	11 276 348,00 \$	6 709 161,00 \$	7 421 965,00 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

En 2022-2023, le budget du Service des ressources informationnelles (SRI) a été de 3 346 000 \$.

La répartition des dépenses et des investissements va comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement en rémunération et autres dépenses : 1 888 300 \$
- Total des investissements : 1 457 700 \$

Les principales initiatives effectuées au SRI pour l'année scolaire 2022-2023 sont :

- Maintien et remplacement du parc informatique dans les établissements :
 - Portables;
 - Chromebook;
 - iPad;
 - Stations de chargement;
 - Moniteurs et télévisions;
 - Équipements de robotique;
 - Équipements pour laboratoires créatifs (imprimantes 3D, traceurs de découpes vinyles, etc.);
 - Télévisions interactives et dispositifs numériques interactifs;
 - Systèmes de visioconférence;
 - Serveurs de données;
- Ajout d'équipements de télévisions interactives et autres pour les nouvelles classes;
- Maintien et ajout d'équipements de réseautique filaire et sans fil.

5. Annexes du rapport annuel

Rapport de la protectrice de l'élève

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, j'ai été interpellée par douze parents.

Tel que prévu à l'article 2.4.2.1 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, j'ai dirigé dix de ces douze demandes vers la responsable du cheminement des plaintes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, étant donné que les demandeurs n'avaient pas épuisé les autres démarches prévues au règlement ou que je n'avais pas juridiction.

Ces dix demandes portaient sur :

- Intimidation, violence (4);
- Attitude d'un professeur (2);
- Plan d'intervention non respecté (2);
- Bulletin non reçu dans les délais pour avoir accès à la reprise (1);
- Comportement d'un chauffeur d'autobus (1).

Je n'ai reçu aucune demande des parents à la suite du traitement de ces dix dossiers.

Deux demandes ont été traitées en plainte formelle puisque leur recours avait été épuisé.

Les plaintes portaient sur :

- (1) Transport scolaire : aucune recommandation formulée;
- (1) Plan d'intervention non approprié en lien avec les apprentissages et les comportements des élèves. Dans ce dossier complexe, quatre recommandations ont été formulées concernant les apprentissages et douze recommandations ont été formulées concernant les comportements. Certaines recommandations concernaient l'équipe-école.

Je n'ai traité aucune plainte relative à la violence ou l'intimidation.

Par ailleurs, l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant les résultats des écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence stipule : *Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.*

Je n'ai pas reçu de document en lien avec cet article de la LIP.

Sylvie Bélanger

Protectrice de l'élève

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II **SÉANCES**

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à

laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de septembre 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Visite à la ferme



Des élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant, ont effectué une sortie à la Petite ferme à Orace. En plus de voir des animaux, ils ont prêté main-forte pour vider les serres de la ferme. En contrepartie, ils ont pu ramener de délicieux légumes frais!

Potager hydroponique



Les élèves de 2^e année de l'école Saint-Lucien de Saint-Edmond-les-Plaines ont maintenant un petit potager hydroponique intérieur qui peut être utilisé en été comme en hiver. Ils ont notamment pu comparer l'évolution des plants de tomates en terre et des plants dans le potager hydroponique. Pendant l'année, ils planteront des fraises, des poivrons, des haricots et d'autres variétés de fruits et légumes.

Campagne du biscuit sourire



Des élèves et membres du personnel de plusieurs de nos établissements ont activement contribué à la campagne du biscuit sourire des restaurants Tim Hortons du territoire. Par exemple, les élèves de l'adaptation scolaire de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes (photo de droite) ont décoré des biscuits toute la semaine. Du côté de la Polyvalente de Normandin (photo de gauche), les élèves étaient invités à déguster des biscuits... mais ils devaient d'abord travailler un peu, soit en ramassant un déchet dans la cour de l'école et les environs, soit en répondant à une question sur les mythes liés aux troubles du spectre de l'autisme.

Des bracelets pour une bonne cause



Raphaël Lamontagne, élève à l'école Notre-Dame de Roberval, s'est démarqué grâce à sa créativité et à sa générosité. Il a fabriqué de jolis bracelets pour donner à ses amis, mais devant l'augmentation des demandes, il a décidé d'en faire une campagne de financement au profit de Leucan. C'est ainsi qu'il a pu amasser la somme de 225,45 \$ qu'il a entièrement remise à l'organisme dédié au soutien des enfants atteints de cancer et leurs familles.

La famille InDiGo

À l'école Benoît-Duhamel de Roberval, les élèves des groupes InDiGo de M^{me} Mylène et de M^{me} Joanie se sont engagés à s'accepter, se supporter, s'entraider et grandir ensemble, comme une famille. Désormais, adultes et enfants possèdent un bracelet symbolisant leur lien spécial et unique à la famille InDiGo.



Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups d'octobre 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets
Québec

Visite costumée



Des élèves de 1^{re} année du service de garde de l'école Sainte-Marie ont égayé la journée de résidentes et résidents du CHSLD de Normandin en leur rendant une visite... costumée! Des superhéros, princesses et autres ont ainsi passé d'agréables moments lors de cette activité intergénérationnelle!

Projet collectif de peinture



À l'école Notre-Dame, le bureau de M^{me} Annie, intervenante sociale, accueille un projet de peinture collectif. Il s'agit d'un moyen qui permet des moments d'apaisement et qui peut même être source de réconciliation entre jeunes, de confidences, etc. Les thématiques abordées sont diverses : la mort, la vie, la séparation, les relations entre amis, les émotions vécues... Plusieurs objectifs peuvent être réalisés : favoriser l'adaptation, mieux vivre un deuil, augmenter l'estime de soi, mieux se connaître, etc.

Conférence sur l'intimidation pour les parents



Le 26 octobre dernier, les parents d'élèves des écoles primaires du secteur de Saint-Félicien et d'élèves de 1^{re} et 2^e secondaire de la Polyvalente des Quatre-Vents étaient invités à une conférence sur l'intimidation donnée par l'artiste Samuel Bricault (au centre sur la photo). Auteur, rappeur, slammeur, conférencier, M. Bricault a aussi donné des conférences-spectacles dans plusieurs écoles primaires et secondaires de notre centre de services scolaire.

Mangeoires d'oiseaux

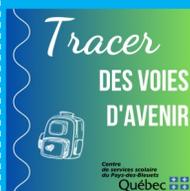
Les élèves de 3^e année de l'école des Deux-Lacs ont fabriqué des mangeoires pour oiseaux et ont pu observer déjà quelques espèces. M. Sylvain et M^{me} Rébecca ont aidé à la construction et les parents ont collaboré pour fournir du matériel.



Une nouvelle friperie à Saint-Félicien

Le centre d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien compte maintenant un tout nouveau plateau de travail : la friperie « La classe à part ». Les élèves du centre pourront ainsi acquérir une expérience de travail et même se vêtir à moindre coût! La friperie est également ouverte à toute la population. Le 11 octobre dernier, les membres du personnel et les élèves impliqués dans ce projet ont officiellement inauguré la nouvelle friperie.

Série de baladodiffusion



Le Service des ressources humaines et le Service des communications ont lancé la série balado « Tracer des voies d'avenir ». En 12 épisodes, cette série permet de mieux faire connaître les différents milieux de travail de notre organisation.



Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de novembre 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

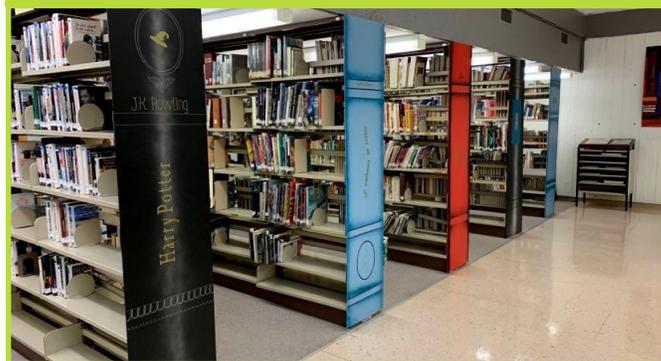


Course pour la SLA



Les membres du personnel, les élèves et des parents de l'école Saint-Louis-de-Gonzague ont vécu de beaux moments, le 2 novembre dernier lors d'une course tenue afin de recueillir des fonds pour SLA Québec. En plus de sensibiliser les jeunes et leur famille à la cause de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), l'événement a permis d'amasser une somme de 352 \$.

Bibliothèque



La bibliothèque de la Cité étudiante arbore maintenant des reliures géantes de livres connus et appréciés des jeunes. Ce projet a été réalisé par des élèves en arts avec M^{me} Marie-Eve Villeneuve et M^{me} Carolyn Girard a fait le lettrage.

Bingo intergénérationnel



Des résidentes de la Maison Rose de Roberval sont venues à l'école Notre-Dame pour jouer au bingo avec des élèves de 4^e année de la classe de M^{me} Véronique. Un beau moment de plaisir et de partage!

Boîte contre l'intimidation



Au bâtiment Jean-Dolbeau de l'école secondaire des Grandes-Rivières, deux membres du conseil étudiant, Noémie Lemieux et Audrika Gosselin Bouchard, ont eu l'idée de déposer une boîte « intimidation » à la bibliothèque. Les élèves peuvent déposer, dans cette boîte cadenassée, des papiers indiquant leur nom (s'ils le souhaitent) avec une situation d'intimidation qu'ils ont vue ou vécue ainsi que le nom de l'intimidateur. Une intervenante sociale recueille les papiers de la boîte chaque semaine et contacte ensuite les élèves concernés pour discuter.

Marché de Noël populaire

Les élèves de 6^e année de l'école Notre-Dame-des-Anges et leurs enseignantes ont tenu la première édition du marché de Noël bilingue le 24 novembre dernier. Ils vendaient des produits qu'ils avaient eux-mêmes fabriqués et regroupés en quatre catégories, soit une pour chaque classe : les sciences, la décoration, la cuisine et les bijoux. Cette bonne idée a toutefois été victime de sa popularité puisque le marché a dû fermer deux heures avant l'heure de fin prévue, tout l'inventaire ayant été écoulé! L'argent amassé servira à des activités et au voyage de fin d'année de ces élèves.



Gala Prisme



La Polyvalente des Quatre-Vents a tenu, le 3 novembre dernier, la 19^e édition de son gala Prisme afin de récompenser les élèves qui ont réussi leurs cours et qui se sont impliqués dans l'école, soit dans une activité complémentaire de formation ou un geste EVB (établissement vert Brundtland).

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de décembre 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Tous pour la cause



Cet automne, la Cité étudiante de Roberval a initié une belle vague de solidarité afin de soutenir la lutte contre le cancer. Tout d'abord, l'école a tenu différentes activités de financement, comme un dîner hot-dogs et la vente de jujubes. Ensuite, lors des parties d'ouverture des Aigles M15 et M18 D3, les joueurs ont porté des chandails avec une touche de rose. Les matchs étaient dédiés aux mémoires de M. Jean-Rock, papa et parrain de deux joueurs, et de Charles, élève de la Cité étudiante. En plus de ces activités, l'établissement a proposé aux autres écoles et centres de faire une journée « Porte ton pyj pour la cause » afin de récolter des fonds. Il suffisait de porter un pyjama à l'école en échange d'un don minimal de 2 \$. En tout, les activités-bénéfiques de la Cité et les journées pyjama ont permis de recueillir une somme de 6 543,55 \$ qui a été remise à Leucan Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cartes de vœux avec des aînés



Le 9 décembre, les élèves de maternelle de M^{me} Julie de l'école Monseigneur Bluteau ont rendu visite aux résidents de la Ressource intermédiaire Domaine-du-Roy, où ils ont pu fabriquer de belles cartes de Noël.

Dramaturges en herbe



À l'école des Deux-Lacs, les élèves de 6^e année du cours d'art dramatique ont présenté une pièce de théâtre de Noël qu'ils ont écrite eux-mêmes!

Les talents de nos élèves



Credit photo : Frank Nadeau



Des élèves ont livré des prestations à couper le souffle lors de différents spectacles en décembre. À la Polyvalente de Normandin, un nombre record de spectateurs a assisté au concert de Noël des élèves en Musique-études. Sur la photo du haut, on peut voir les membres de l'harmonie de 4^e et 5^e secondaire accompagnés de leurs enseignants, M^{me} Chantale Audet et M. Mario Côté.

Du côté de Dolbeau-Mistassini, les élèves en Arts de la scène de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes, ont présenté la pièce de théâtre « Soirée canadienne ». Les rires, le divertissement et le talent étaient au rendez-vous lors des représentations des 20 et 21 décembre.

Service de coiffure



Des élèves et enseignantes de la formation en coiffure du centre de formation professionnelle se sont rendus au CHLSD de Normandin afin d'y propager de la joie! En effet, 33 résidents ont reçu des services de coupe et de mise en forme.

Déjeune-Don



L'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau, a servi plus de 600 repas lors de son Déjeune-Don annuel. De plus, les travailleurs de l'usine Résolu de Dolbeau-Mistassini ont effectué un don de 5 000 \$. Tous les profits de cette activité vont au fonds de dépannage de l'école qui vient en aide aux élèves dans le besoin.

Belle récolte pour les plus démunis



Plusieurs établissements ont profité du mois de décembre pour tenir des collectes de fonds ou de denrées afin de les remettre à des organismes qui viennent en aide à des familles dans le besoin. Ce fut notamment le cas de l'école Notre-Dame, où plusieurs denrées non périssables ont été recueillies.

Partage culturel



Au centre d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien, des élèves en francisation ont fait découvrir à leurs camarades quelques spécialités culinaires de leur pays d'origine. Les élèves ont ainsi pu déguster des plats des Philippines, du Mexique et d'Haïti lors d'une activité de partage culturel.

Marché de Noël pour une bonne cause

Le 15 décembre dernier, le gymnase de l'école Jeanne-Mance a été transformé en marché de Noël pour quelques heures. Les visiteurs ont pu y acheter, entre autres, des cartes de vœux, des ornements pour le sapin, des décorations de Noël et des soupes en pot. Il y avait également un studio pour la prise de photos familiales. Les élèves de la classe 121 ont profité du marché pour amasser des dons au profit de la Saint-Vincent de Paul. Une somme de 376,90 \$ a ainsi été remise à une représentante de l'organisme.



Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de janvier 2023 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec



Réorganisation des services pour la prochaine année scolaire

Devant la situation de plus en plus critique liée à la pénurie de main-d'œuvre, le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) doit se montrer proactif et réorganiser ses services afin de contrer les effets de cette problématique. Ce ne sont pas tous les établissements qui sont touchés de la même façon, mais le CSSPB doit toutefois s'assurer que les services de base sont offerts de façon équitable à tous les élèves du territoire. Plusieurs mesures ont été présentées à tous les membres du personnel lors d'une rencontre virtuelle, aux parents par le biais d'une capsule vidéo transmise par courriel et aux représentants des médias de la région lors d'une conférence de presse. Des journalistes ont d'ailleurs souligné la transparence de l'organisation.



Nouvelle formation en repreneuriat



Le Service aux entreprises du Pays-des-Bleuets a lancé, le 31 janvier, un tout nouveau parcours de formation axé sur le repreneuriat, soit faire l'acquisition d'une entreprise déjà établie. En partenariat avec le Centre de transfert d'entreprise du Québec, ce parcours de 10 semaines combine ateliers et séances d'accompagnement personnalisé. Il s'agit d'une formation unique au Québec!

PM+



Les élèves de l'école l'Arbrisseau ont droit à des PM+! Ce sont des après-midis d'activités spéciales qui ont lieu toutes les deux semaines afin de motiver les élèves. Le premier PM+ était une sortie à l'aréna de Chambord.

Pêche sur glace

Des élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant, ont pu prendre part à deux sorties de pêche avec des accompagnatrices passionnées, membres du personnel de l'école. D'autres sorties sont prévues au cours de l'hiver.



Rencontre avec la mairesse

Le 18 janvier, les membres du conseil des élèves de l'école Jeanne-Mance ont rencontré la mairesse de Saint-Prime, M^{me} Marie-Noëlle Bhérier. Un projet de collaboration est en cours dont les détails seront dévoilés plus tard.



Ensemble

TRACER
DES VOIES
D'AVENIR

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de février 2023 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec



Du 13 au 17 février, nos établissements ont souligné les Journées de la persévérance scolaire. Voici quelques-unes des activités qui ont eu lieu.

Polyvalente de Normandin



Les élèves ont reçu des cocardes où ils devaient écrire une phrase d'encouragement. Les jeunes du 2^e cycle ont assisté à une conférence de M^{me} Christine Thibeault, devenue paraplégique suite à un accident. Les enseignants ont écrit un message personnalisé à chaque élève, puis tout le monde était invité à porter un vêtement ou un accessoire vert pour la journée Persé-VERT. De plus, lors d'une matinée carrière, plusieurs travailleurs sont venus présenter leur métier aux élèves de 4^e secondaire.

Cité étudiante de Roberval



L'ensemble des élèves et des enseignants ont reçu un petit carton à remplir. Les jeunes devaient écrire ce qui les aide à persévérer alors que les membres du personnel devaient indiquer de quelle façon ils aident les élèves. Dans un visuel réalisé par l'enseignante Marie-Eve Villeneuve, tous les cartons ont été placés sur la vitrine spécialement décorée pour l'occasion. Le 13 février, les élèves sont entrés dans l'école sur un tapis rouge sous les applaudissements et les encouragements non seulement des membres du personnel, mais aussi de plusieurs personnalités du milieu.

École La Source—Les Prés Verts

Un gala de la persévérance scolaire avec remise de certificats a permis de souligner les efforts des élèves et la contribution essentielle des membres du personnel dans la persévérance des jeunes.



Carrefour étudiant



Les portes des classes ont été décorées de cœurs en papier portant les noms et des qualités des élèves.

Monseigneur Bluteau



Les élèves et membres du personnel ont créé une superbe œuvre collective : l'arbre de la persévérance scolaire. Chaque personne y a contribué par une feuille.

École Notre-Dame



Des certificats ont été remis à des élèves pour mettre en lumière tous les efforts qu'ils ont fournis.

École Boisjoli—des Deux-Lacs



Des élèves ont été élus par leurs pairs pour leur persévérance.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de mars 2023 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec



Bar à salade



Les élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes, ont eu droit en mars à un dîner découverte sous forme de bar à salade. Cette activité est le résultat d'un travail de longue haleine effectué par le groupe de M^{me} Louise Simard. En effet, les élèves ont fait pousser des plants de laitue, préparé des vinaigrettes, des croûtons et des muffins. En mathématique, ils ont compté les coûts et mesuré leurs plants pendant trois semaines. Un beau travail d'équipe qui a donné un savoureux dîner, auquel les autres élèves pouvaient goûter au coût de 5 \$.

Lecture en duo



À l'école Notre-Dame-de-Lourdes, le jour 8, on lit avec un ami! Le gymnase, le local de musique, les escaliers et les corridors accueillent des duos d'élèves qui voyagent ensemble à travers les pages d'un livre.

Expo-sciences



Léo Lamontagne de la Polyvalente de Normandin s'est démarqué lors de la finale régionale du volet secondaire/collégial de l'Expo-sciences Hydro-Québec! Il fera partie de la délégation qui représentera la région à Montréal du 21 au 23 avril.

Partage entre petits et grands



Le 21 mars dernier, les élèves de maternelle 4 ans de l'école Sainte-Thérèse se sont rendus au bâtiment Jean-Dolbeau de l'école secondaire des Grandes-Rivières, où les attendaient des élèves de la formation préparatoire au travail pour un atelier de cuisine. Un beau moment de partage et de coopération!

Cuisine bénéfique



Des élèves de la Polyvalente de Normandin, inscrits à la Tablée des Chefs, ont participé, le 28 mars dernier, à la grande corvée alimentaire Saputo. Ils ont cuisiné 400 portions de casserole mexicaine qui ont été remises à l'organisme La Main du samaritain afin d'en faire profiter des familles défavorisées du secteur GEANT.

Ensemble
TRACER
DES VOIES
D'AVENIR

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups d'avril 2023 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Non aux commentaires à caractère sexuel!



Des élèves de la Polyvalente de Normandin ont mis en place un comité de sensibilisation pour un projet novateur : « De l'autre côté du comptoir », qui vise à dénoncer les remarques à connotation sexuelle que des clients adressent parfois aux jeunes sur leurs lieux de travail. Avec le support de M^{me} Brigitte Larouche, animatrice à la vie étudiante, le comité a réalisé une vidéo reprenant certaines de ces remarques qui a été vue plus de 6 000 fois sur Facebook. Les membres du comité de sensibilisation ont aussi organisé une marche symbolique, le 14 avril, avec tous les élèves et membres du personnel de l'école. De plus, tous les commerçants de Normandin ont été invités à porter un chandail avec l'inscription « Ici, les messages à connotation sexuelle, c'est non! » pendant deux jours, soit les 14 et 15 avril.

Concours régional de mathématique



Le 13 avril dernier, 13 duos d'élèves de 5^e et 6^e année du primaire ont représenté notre centre de services scolaire lors du Concours régional de mathématique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mentionnons, entre autres, la 2^e place obtenue par Jim-Izack Ouellet et Simon Gagné de l'école Sacré-Cœur dans la catégorie 5^e année ainsi que la 3^e place décrochée par Rafael Fuentes-Simard et Victor Gaudreault de l'école Sacré-Cœur dans la catégorie 6^e année.

Olympiades intergénérationnelles



Les élèves de maternelle de l'école Notre-Dame ont rendu visite aux résidents du Manoir Notre-Dame où M^{me} Karine Laliberté, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, ainsi que M^{me} Lise Harvey, coordonnatrice des loisirs au Manoir avaient organisé des olympiades spéciales sous forme de stations d'habiletés. Élèves et résidents se sont mélangés pour former des équipes afin de participer aux activités qui étaient animées par des élèves de la Cité étudiante de Roberval.

Jour de la Terre



Le 21 avril, les élèves du groupe 401 de M^{me} Nathalie de l'école Sainte-Lucie ont célébré le Jour de la Terre. Ils sont allés à l'extérieur afin de ramasser des déchets se trouvant dans la cour d'école et aux alentours. L'activité avait également pour but de sensibiliser les élèves à l'impact positif de leurs gestes par rapport à l'environnement.

Ensemble

TRACER DES VOIES D'AVENIR

Lauréats régionaux Défi OSEntreprendre

Trois projets entrepreneuriaux d'écoles du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets ont remporté les honneurs lors de la finale régionale du Défi OSEntreprendre, qui avait lieu à Alma le 27 avril dernier.



Tout d'abord, dans la catégorie *primaire 2^e cycle*, le groupe de M^{me} Aurée Girard de l'école Carrefour étudiant (photo du haut) s'est démarqué avec le projet « Mission pollinisation ». Comme la mini forêt-école (MiniFÉ) se développe dans une ancienne friche, peu de plantes pollinifères sont présentes actuellement. Le projet consiste donc à favoriser l'arrivée de divers pollinisateurs dans la forêt nourricière de la MiniFÉ en semant en serre, puis en transplantant des fleurs et des plantes vivaces et indigènes dans un secteur précis. En outre, les élèves sont bien au courant de la problématique mondiale actuelle qui concerne le nombre de pollinisateurs en constante diminution.



Ensuite, dans la catégorie *primaire adaptation scolaire*, les élèves de M^{me} Sarah Laurendeau de l'école Sainte-Marie (photo du centre) ont impressionné le jury avec le projet « Des capsules vidéos de jeux de société pour tous ». Le projet présenté était d'amener les jeunes à comprendre davantage ce qu'ils lisent et à prendre conscience de l'importance de l'implication active lors de la lecture. Consciente que plusieurs élèves ont des difficultés en compréhension de lecture et du fait qu'il est primordial de s'activer lors de la lecture d'un texte, d'un album ou d'un roman, l'enseignante a eu l'idée de travailler la compréhension en lecture grâce à la confection de capsules vidéos.



Finalement, dans la catégorie *secondaire 1^{er} cycle*, le projet « Je vends ma salade », sous la responsabilité de M^{me} Louise Simard de l'école secondaire des Grandes-Rivières (photo du bas), a conquis les jurés. Né de l'initiative de l'enseignante, le projet consistait à faire pousser de la laitue en classe à partir du début de l'année 2023. Les élèves se sont occupés de fournir de l'eau au potager, d'ajuster le PPM

des nutriments et le PH de l'eau, de surveiller les plants, de voir aux matériaux, à la santé et sécurité pendant les tâches, de tenir les finances, de penser au marketing, de programmer et surtout d'avoir du plaisir à voir pousser les 98 plants de salade. Un bar à salade a ensuite été proposé à tous les élèves et membres du personnel du bâtiment des Chutes. Les élèves ont aussi travaillé leurs mathématiques, car à chaque cours ils mesuraient deux plants de salade sur les cinq que chacun possède. Avec ces mesures, ils ont fait des estimations pour prédire la hauteur de leurs plants dans les jours suivants. Ils ont placé leurs données dans des plans cartésiens et ont appris les concepts mathématiques tout en ayant de la motivation et un objectif commun.

Chaque groupe a remporté une bourse de 500 \$ et représentera la région dans sa catégorie lors du Gala des grands prix Desjardins du Défi OSEntreprendre le 7 juin prochain.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de mai 2023 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Vente de garage pour Opération Enfant Soleil



Le conseil des élèves du Vox populi de l'école Hébert a organisé une vente de garage au profit d'Opération Enfant Soleil. L'événement a été si populaire que l'objectif initial a été dépassé pour atteindre 1 175 \$.

Grand Défi des Chutes



Les 26 et 27 mai, plus de 150 élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes, ont participé au Grand Défi des Chutes. Ils ont couru 24 km à relais pendant 24 heures en compagnie de membres du personnel de l'école et des présidents d'honneur de cette 4^e édition, M. Jean-François Lavoie et M^{me} Sophie Chiasson. Il s'agissait de la dernière année du Grand Défi des Chutes puisque tous les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire seront regroupés l'an prochain au bâtiment Jean-Dolbeau. Le comité organisateur songe toutefois à une nouvelle formule pour les années ultérieures.

Circuit artistique



Des élèves d'écoles primaires du secteur Dolbeau-Mistassini ont pu expérimenter différentes formes d'arts lors d'un circuit artistique mis sur pied par M^{mes} Cyndie St-Pierre et Guylaine Lavoie (photo de gauche), animatrices de vie spirituelle et d'engagement communautaire du secteur. Les participants ont pu réaliser des œuvres grâce à une vingtaine d'activités animées notamment par des enseignants des écoles et des bénévoles retraités de l'éducation.

Nouvelle formation au CFP du Pays-des-Bleuets

Dès l'automne 2023, une toute nouvelle formation sera offerte au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets : l'attestation d'études professionnelles en *Soins de barbe et techniques de coupe*. Cette formation de 510 heures (environ trois mois), offerte en formule individualisée, permettra notamment aux détenteurs d'un DEP en *Coiffure* de parfaire leurs connaissances pour la clientèle masculine.



Collecte de sang



Le 10 mai, l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant, a tenu sa collecte de sang annuelle. En tout, 138 personnes ont effectué un don de sang, dont six nouveaux donneurs. Des élèves de l'école et membres du personnel ont assuré le bon fonctionnement de la collecte.

Ensemble TRACER DES VOIES D'AVENIR

Les écrans qui mangent du temps



À l'école de la Rivière, les élèves de 5^e et 6^e année de M^{me} Édith Savard se sont questionnés sur leur utilisation des écrans. Ils ont entamé une vaste réflexion sur le sujet en commençant par recenser, pendant deux semaines, le temps qu'ils passaient à regarder la télévision, communiquer avec leurs amis sur les réseaux sociaux, jouer à des jeux vidéo, etc. Les résultats en ont surpris plus d'un! Soutenus par des conseillères pédagogiques du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et par des membres du RÉCIT national, les jeunes ont ensuite produit des capsules vidéo de sensibilisation sur différents aspects des écrans. Pour en savoir plus sur le projet, [cliquez ici](#).

Prix Vox populi



L'école Sainte-Lucie a remporté l'une des dix bourses provinciales de 1 000 \$ remises dans le cadre des prix Vox populi! Maïka Turcotte, Laurence Martel, Arielle Bouchard et Magalie Gagné ont investi beaucoup de temps et d'énergie pour revaloriser une station de tri oubliée à l'école. En collaboration avec des membres du personnel, notamment M. Richard, le concierge, les élèves ont revampé la station et procédé à une inauguration officielle.

La grande nuit des mathématiques



Le 19 mai, des élèves de 4^e secondaire ont passé toute la nuit à l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau, pour faire... des maths! Sur l'initiative de M^{me} Claudie Harvey, les élèves en mathématiques enrichies se sont préparés à l'examen ministériel en révisant certaines notions et en résolvant des problèmes, le tout entrecoupé d'activités ludiques pour s'aérer le cerveau!

Défi apprenti génie



La finale régionale du Défi apprenti génie a permis de mettre en lumière l'ingéniosité de certains de nos élèves! Alexis Guay et Karel Gaudreault (photo de gauche) de l'école Sainte-Thérèse ont remporté la médaille d'or du 2^e cycle. Philippe Simard et Loïc Marinier-Boutin (photo du centre) de l'école Bon-Pasteur ont également obtenu une médaille d'or, mais pour le 1^{er} cycle. Finalement, Félix St-Pierre, Alexis Michaud et Nelly Gaudreault (photo de droite) de l'école Bon-Pasteur ont décroché la médaille de bronze pour le 2^e cycle.

**Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets**

Québec



Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de juin 2023 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Forêt pédagogique



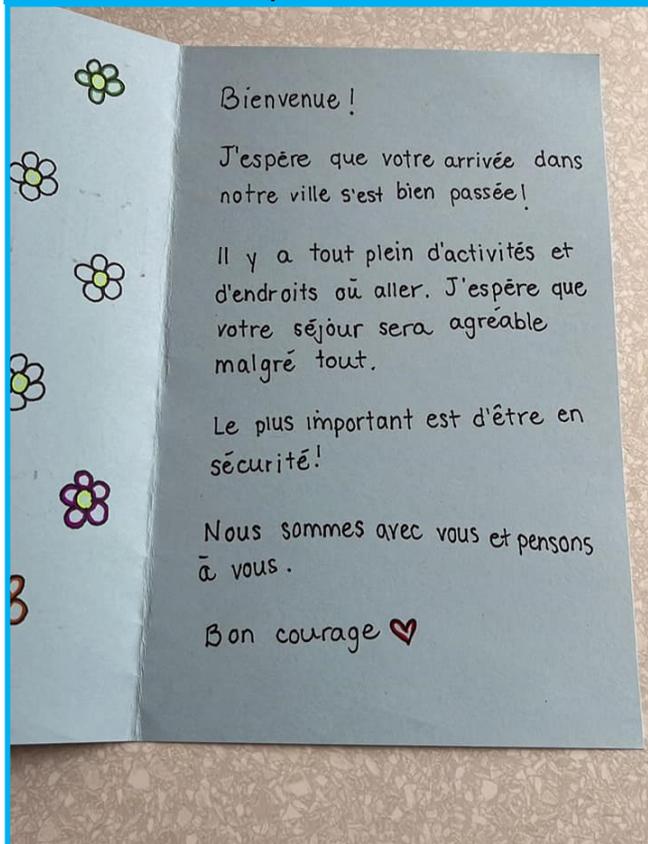
Le 15 juin dernier, les élèves de 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Lourdes ont inauguré la parcelle de forêt pédagogique qui leur a été confiée par la Municipalité de Girardville. Porté par l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce projet a été réalisé dans le cadre du programme des « Forêts pédagogiques ». Un panneau des partenaires et une structure en bois ont été aménagés sur la parcelle, où les élèves peuvent découvrir la faune et la flore et comprendre la gestion durable des forêts d'ici.

Ambulanciers et ambulancières



À l'école Maria-Goretti, on retrouve des élèves dévoués et impliqués qui assurent une présence et une aide précieuse dans la cour de récréation en tant qu'ambulanciers et ambulancières. En fin d'année, ils ont reçu un certificat et une récompense de l'infirmière scolaire, M^{me} Sophie Routhier.

Cartes pour des évacués



Bienvenue!

J'espère que votre arrivée dans notre ville s'est bien passée!

Il y a tout plein d'activités et d'endroits où aller. J'espère que votre séjour sera agréable malgré tout.

Le plus important est d'être en sécurité!

Nous sommes avec vous et pensons à vous.

Bon courage ♥

Mosaïque collective



Les élèves des groupes Acti-Défis de la Polyvalente des Quatre-Vents ont dévoilé, le 13 juin dernier, la mosaïque collective qu'ils ont réalisée sous le thème « Paroles rassembleuses ». Avec l'organisme Mosaïque sociale, les élèves ont transposé leur parole en images fortes de sens pour réaliser des œuvres. Ils ont été accompagnés de l'artiste Violette Girard, qui les a amenés à dépasser leurs limites artistiques.

Début juin, les résidents de Chibougamau ont dû évacuer la ville de façon préventive en raison des feux de forêt à proximité. La Ville de Roberval a organisé un centre d'accueil d'urgence au Centre sportif Benoît-Lévesque pour accueillir des centaines de personnes. Face à cette situation, des élèves et membres du personnel de l'école Notre-Dame ont voulu reconforter les évacués de Chibougamau en remettant plusieurs cartes d'encouragements.

**Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets**

Québec 